



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B16/086

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE
Foncier sensible**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passé avec la commune de Saint-Avold telle que référencée dans la liste ci-annexée,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant modificatif à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER



ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/.....
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE – Foncier sensible
Bureau du 12/10/2016

| Opérations | Signataires – Dates de signature | Modification conventionnelle | Situation actuelle | Modifications proposées |
|---|--|------------------------------|---|--------------------------|
| PPRT de la plateforme pétrochimique de Saint-Avold Nord (F09FS70T002) Avenant n°2 | Commune de Saint-Avold Convention du 26/10/2015 | Modification du périmètre | Périmètre issu de la convention du 26/10/2015 | Ajout de trois parcelles |